



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



COMITÉ PARITAIRE SYLVO-CYNEGETIQUE **RÉUNION DU 14 SEPTEMBRE 2017**



CONTRIBUTIONS DE L'ONF



- Instaurer un observatoire à gibier régional.
- Soutenir les démarches territoriales sur le modèle « sylva-faune » dans les massifs en déséquilibre.
- Soutenir l'installation, le suivi, la valorisation de réseaux démonstratifs « enclos-exclos » en forêt prioritairement dans les massifs en déséquilibre.
- Définir dans le cadre d'une doctrine régionale du préfet de région des règles claires de gestion des plans de chasse.

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

- Article L 113-2 du CF précise la création d'un comité composé paritairement de représentants des propriétaires forestiers et des chasseurs. Il est rattaché à la commission régionale forêt bois.

→ Il établit en concertation avec les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage le bilan des dégâts recensés au cours de l'année.

→ Il adopte à la majorité des deux tiers de ses membres et après consultation des commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage un programme d'action permettant de favoriser l'établissement d'un équilibre sylvo-cynégétique dans les zones les plus affectées.

CONTRIBUTIONS DES SYLVICULTEURS



- Restaurer un équilibre sylvo-cynégétique est un préalable indispensable sans quoi un recours financier auprès du monde de la chasse deviendra nécessaire.
- La représentation des forestiers en CDCFS est insuffisante et les plans de chasse ne sont pas à la hauteur des attentes faces aux obligations des sylviculteurs densités minimales, les protections, productivité à l'hectare.
- Les systèmes de protections des plants ou la capacité d'installer des regarnis y compris moyennant des aides ne sont pas la réponse unique à un état de déséquilibre désormais inacceptable.

RAPPELS DU PROGRAMME NATIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS.

Le programme national de la forêt et du bois prévoit 3 axes pour restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique :

- Instaurer un dialogue renforcé et plus équilibré entre forestiers et chasseurs,
- Améliorer l'outil « plan de chasse » et sa mise en œuvre dans les zones en déséquilibre,
- Mettre en œuvre des techniques sylvicoles spécifiques.

CONTRIBUTIONS DES CHASSEURS



- Une volonté d'avoir un observatoire à gibier performant qui permet l'anticipation.
- Communiquer sur les actions, les moyens humains et financiers, investis par les fédérations dans la gestion du gros gibiers et des territoires.
- Mettre en place une formation sur la chasse dans les parcours de formation des agriculteurs et des forestiers.



LES PRIORITÉS POUR LES CHASSEURS

- Privilégier la chasse en battue et développer de nouveaux modes de chasse,

- Privilégier une chasse populaire,

- Valoriser le bénévolat.



MISSIONS DU COMITE 2017-2018

- établir un constat partagé,

- s'accorder sur des grands principes,

- un plan d'action pour restaurer ou maintenir l'équilibre .



LES PRIORITÉS POUR LES FORESTIERS

- encourager les forestiers à reboiser,

- diminuer les coûts des reboisements,

- fournir une ressource suffisante.

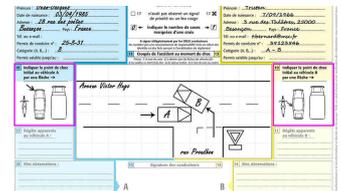


ÉTABLIR UN CONSTAT PARTAGE.

- grandes lignes d'un état initial

- identification des zones sensibles

- établir un monitoring régional



OBJECTIFS DE LA RÉUNION

Partager un constat
Parcourir les missions du comité et s'accorder sur des objectifs précis
Des résultats attendus pour la séance et une méthodologie pour poursuivre le travail.

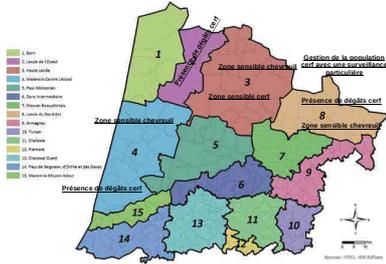


Grandes lignes d'un « état initial »

- un attachement à la chasse populaire
- une situation variable selon les territoires : des territoires à identifier et évolution à suivre
- un frein au renouvellement des peuplements
- une augmentation des plans de chasse, un bon taux de réalisation des plans de chasse, une augmentation des populations ongulées ;
- une diminution du nombre des chasseurs, une augmentation des contraintes de chasse (zones de non chasse, urbanisation) des surfaces de jeunes peuplements sensibles en augmentation
- Données (chasse et forêt) existent, mais au niveau régional, un manque de données homogènes et partagées, consensus autour de l'observatoire comme outil d'aide à la décision
- des décisions en CDCFS incomprises par rapport aux situations de déséquilibre engendrent des tensions dans les relations chasseurs forestiers etat.
- un dialogue renforcé à l'échelle des unités de gestion en amont des CDCFS essentiel dans les zones sensibles

Identification des zones où tous les acteurs sont vigilants

- Exemple du département des Landes.



Retour de l'existence des zones par les DDT(M)

Départements	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87
Zones chevreuil	oui	oui	non	non	non	non	oui	non	non	non	non	oui
Zones cerf	oui	oui	non	non	non	oui	oui	non	non	non	non	oui
Zones sanglier	oui											

OBSERVATOIRE « territoire et gibiers »

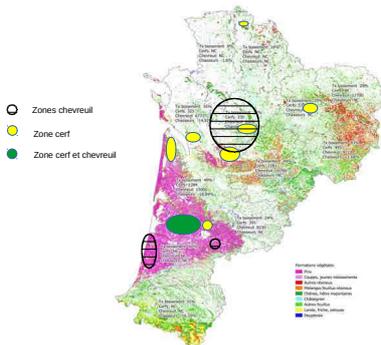
Composition du groupe de suivi sur l'observatoire à gibier.

-
-
-
-



ZONES EN DÉSÉQUILIBRE EN NOUVELLE AQUITAINE

« 1^{er} jet » suite à un retour informel des DDT



S'ACCORDER SUR DES GRANDS PRINCIPES

Des orientations à l'intention des CDCFS

-
-
-
-
-



OBSERVATOIRE « territoires et gibiers »

Un outil d'aide à la décision
Un appui pour la transparence, pour partager des données

Porteur du projet : GIP ATGeRI

Durée : 3 ans

Territoire : la Nouvelle Aquitaine

- Cartographie dynamique des jeunes peuplements,
- Cartographie des territoires où la chasse est limitée
- Télé-signalment des dégâts,
- Des critères de suivi consensuels et homogènes,
- Une application smartphone,
- Un lien direct avec les outils des partenaires



UN PLAN D'ACTION POUR RESTAURER OU MAINTENIR L'EQUILIBRE

- Amélioration de la préparation des plans de chasse,
- Amélioration de la réalisation des plans de chasse ,
- Adaptation des techniques sylvicoles ,
- Réalisation de formation et d'information vers les chasseurs et les forestiers.

AMÉLIORER LA PRÉPARATION DES PLANS DE CHASSE

-
-
-
-
-



INFORMATION-FORMATION

Campagne d'information et de formation pour les propriétaires et les chasseurs et sur les retours d'expérience des démarches de concertations .

-
-
-
-
-



AMÉLIORER LA RÉALISATION DES PLANS DE CHASSE

-
-
-
-
-



PRATIQUES SYLVICOLES

Mise en œuvre de pratiques sylvicoles spécifiques :

-
-
-

